

ING (L) PATRIMONIAL

SICAV de droit luxembourgeois – R.C.S. Luxembourg n° B 24.401
Siège social: 52, route d'Esch – Luxembourg
Représentant en Suisse: ING Bank (Suisse) SA – avenue de Frontenex 30 –
1211 Genève 6

Avis aux actionnaires

Le conseil d'administration de ING (L) Patrimonial informe ses actionnaires qu'il a pris les décisions suivantes:

- modification de la base de calcul de la commission de gestion afin de calculer cette dernière sur la moyenne des actifs nets de chaque compartiment de la SICAV;
- dénomination des actions ordinaires autres que celles appartenant à la classe «X» en classe d'actions «P» (classe ordinaire d'actions destinées aux investisseurs particuliers);
- diminution du taux maximum de la commission d'émission au profit des distributeurs afin de ramener ce dernier à maximum 5% de la valeur nette d'inventaire.

Les actionnaires qui ne seraient pas d'accord avec la modification proposée au premier tiring ont la possibilité de demander le rachat sans frais de leur actions pendant un mois, et ce à dater de la présente publication.

Pour la Suisse, le service de paiement, le lieu d'exécution et le for sont au siège du représentant.

Les statuts, le prospectus, le rapport annuel et le rapport semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Le conseil d'administration